



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Attribution de la prime REP/REP+ aux AESH

Question écrite n° 42670

Texte de la question

Mme Béatrice Descamps rappelle à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports la proposition d'attribuer les primes prévues dans les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP+ aux accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH), qui a été formulée par plusieurs députés lors de l'examen des crédits dévolus à l'éducation du projet de loi de finances pour 2022 et retoquée par le Gouvernement. L'argument principal retenu avait été que, si l'attribution de cette prime se justifiait pour les professionnels encadrant un grand nombre d'élèves, comme les enseignants eux-mêmes, elle ne se justifiait pas pour les AESH, qui en suivent pourtant plusieurs chaque jour. En effet, tous les personnels rémunérés travaillant dans les écoles, collèges, lycées du réseau prioritaire touchent cette prime, à l'exception des AESH et des AED. Il s'agit là du maintien d'une situation d'injustice qui ne trouve aucune justification concrète, les AESH étant eux aussi au contact des élèves, participant eux aussi au bon fonctionnement des classes et méritant eux aussi que les spécificités de leurs missions en REP et REP+ soient reconnues. Elle aimerait connaître la position du Gouvernement sur les perspectives de l'évolution des modalités d'attribution actuelles de la prime REP et REP+ afin d'inclure l'ensemble des personnels.

Données clés

Auteur : [Mme Béatrice Descamps](#)

Circonscription : Nord (21^e circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42670

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 novembre 2021](#), page 8387

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)